

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 46 (1908)
Heft: 12

Artikel: Philanthropie bien entendue
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-204925>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasensteim & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LA LOUABLE CONFRÉRIÉ

La Confrérie des vigneron de Vevey a distribué, il y a huit jours, des médailles et des diplômes aux plus méritants de ses membres. Ainsi fait-elle de trois en trois ans. C'est l'occasion d'une petite fête dont, depuis une éternité, le programme demeure immuable : parade à travers la ville et banquet égayé par des musiciens, des chanteurs et des comédiens improvisés.

Mais il est une chose qui a moins changé encore que le caractère de cette réjouissance périodique, c'est le soin que mettent les confrères à cultiver la plante de Noé. Chez eux, c'est une vertu patriotique autant qu'un usage traditionnel. Il faut dire que la Confrérie a toujours été fort sévère en cette matière.

« Son Conseil exerçait même autrefois une sorte de juridiction, lisons-nous dans un opuscule de 1791⁴), et s'il se trouvait qu'un vigneron négligent n'eût pas donné à la vigne les façons d'usage, la Société, informée par ses inspecteurs de cette négligence, se transportait en corps sur la vigne, tambour battant et drapeau déployé, et la fossoyait. C'était là un acte solennel de possession, et la récolte appartenait à la Société. Le drapeau restait planté sur la vigne que la Société avait travaillée, en signe du droit de possession de la récolte. Mais aujourd'hui, la culture des vignes s'est tellement perfectionnée, qu'un vigneron ne se met plus dans le cas d'encourir ce châtement, et à peine quelques vieillards se souviennent-ils d'une pareille exécution faite dans leur enfance.

« Cet établissement, dit encore la brochure en question, a eu le tort de beaucoup d'autres, dont on a oublié le but et la sage institution, pour n'en conserver que le spectacle et le bruyant appareil. Cependant les visites des vignes se sont toujours faites, et encore cette année, et si ce n'est pas une grande utilité pour les propriétaires, il en est pourtant résulté de l'avantage pour les vignes de leurs Excellences et de la Ville de Vevey, qui ont toujours été l'objet particulier de l'inspection de la Société.

« Depuis quelques années on s'est occupé d'étendre plus loin son utilité; mais le manque de fonds a empêché la Société de parvenir encore au but désiré. Il faut espérer que des particuliers riches feront désormais des efforts généreux pour changer les vœux de la Confrérie en réalité. Leurs bienfaits seraient pour le bien public et immortaliseraient leurs noms par la plus parfaite culture des vignes, dont leur postérité recueillerait les fruits.

« En attendant qu'on puisse mieux faire, la Société accorde quelques marques de distinction aux cultivateurs de vigne qui se sont distingués. Ils marchent à la tête de la parade dans une espèce de triomphe, recevant ainsi publiquement le témoignage d'approbation pour leur diligence et leur habileté et sont invités au dîner

¹ Description de la Société des Vignerons et la célébration solennelle de sa fête, le 17 août 1791, avec des figures enluminées. — A Vevey, chez Chenebié et Loertscher, imprimeurs-éditeurs.

de la part de la Société avec ceux qui en ont fait le principal ornement. »

« La dernière parade a eu lieu le 20 août 1783. Elle s'est passée à la satisfaction de tous les spectateurs et n'a laissé à désirer qu'une seule chose, savoir qu'il y eût moins d'élégance dans l'ajustement des vigneron : vêtements propres, mais pas si fins; de la verdure et des fleurs champêtres pour tout ornement. Il faudrait en bannir tout ce qui coûte de l'argent, qui dans le fond n'ajoute rien à l'ornement et qui sent trop les vigneron-messieurs. »

Citons encore ce passage bien caractéristique pour l'époque :

« Dans la simplicité qui distinguait si honorablement la nation suisse, chacun dans ce pays étant occupé de la culture de ses fonds, les plus notables étaient dès la pointe du jour dans les vignes, à la tête de leurs ouvriers, dirigeant le travail par leur présence et mettant eux-mêmes la main à l'œuvre. Ils n'étaient pas comme aujourd'hui spectateurs ignorants et désœuvrés. On dînait, on goûtait ensemble à la vigne, maîtres et domestiques, et c'était une image de la vie simple et innocente des premiers siècles. Les riches prenaient part aux travaux de la campagne et ne dédaignaient point de se mêler avec le peuple pour prendre part à ses fêtes et à ses plaisirs innocents. Quelle vie heureuse ont connue nos ancêtres ! »

Comment donc ! — Un bon bourgeois qui rentre chez lui à une heure tardive est accosté au coin d'une avenue solitaire par un malfaiteur.

— Je vous en prie, implore le bourgeois tout tremblant, ne me faites pas de mal. Je n'ai que ma montre en or, la voici.

Le voleur, poliment et avec une révérence :

— Je n'osais pas vous la demander.

Philanthropie bien entendue. — Un monsieur « à embarras » cause avec un de ses amis.

— Oui, mon cher, oui, je trouve abominable que, lorsqu'on est riche, on ne vienne pas en aide à ses proches quand ils sont dans la misère. Aussi, tiens, moi, j'ai une tante déjà vieille, veuve et sans aucune ressource.

— Tu lui fais une rente ?

— Mieux que cela, mon cher, je l'ai prise chez moi, comme cuisinière. Je ne lui donne pas de gages, mais au moins suis-je sûr qu'elle ne mourra pas de faim.

Nos bons juges. — Un avocat voyant que le tribunal s'était endormi pendant sa plaidoirie, s'arrête tout à coup. Le silence ayant réveillé les juges :

— Je vous disais donc, hier... reprit-il sérieusement.

Les juges se regardèrent ébahis et embarrassés, quelques-uns d'entre eux se croyant endormis depuis la veille.

Petit Pierre en visite. — Quel gâteau veux-tu, mon petit Pierre ?

— Je veux ceux-là qui sont collés ensemble.

NE FO JAMÉ RIRE DAU MO QUE

ARROUVÉ A ONNA VILLIE FÉNA

Il ne faut jamais rire du mal qui arrive à une vieille femme.
PROVERBE.

Dzaqui étai on galé valet quand lè venja dé passa l'écoula militaire à vingt ans; toté les felles dau veladzo lai fazan dai galés ge. Etai bin on bocon po féré dai petites facés po riré et lè felié ne l'amavan rein dé moins po to cein : ie poivé chaidré chu to lou tropi.

A la fare dé novimbro à Yverdon ein corraitein aprî on caion que lai avà étzapa, s'è imbonma contré lou temon dé la diligence dévan la Crai fédérale et lou contré-coup lai ava feaidu la pota. La failiu alla trouva lou maïdzo que lai a intortolli lou porta-pipa dé ouata et la dū garda la tzambrâ tanquié ài z'enverons dau bouanan.

Lou matin dau bouanan, Dzaqui que n'étai pas rêchailla ie se de intré li : mé fo alla on momein à la freteri; lai va adî pro dé dzein, ie deran bin dé tien coté lè felies volian alla à la danse; ora que su dièri, ie pu bin alla passa mon bouanan ovoué leu et bairé on vèrou.

Sti dzo fazai onna eramena dé la mézance. Lé assebin venia à la fretéri onna villie fenna tzertzi onna livra dé burou; lou freti la lai met su son piat et la fenna lai baillié on franc cinquante.

— Approtzi-vo dau fû, que dit Dzaqui à la villie Jaqueline.

— Sarai pas dé traou, ie bin frai ai dâi.

Lou freti veniaï justamein dé rémoi la tzaudeaire, la Jaqueline s'avancé en tenieint son piat avoé lè duvé mains — ci tzaou lai allavé !

La livra dé burou que chaeita assebin lou tzaou la lequa dai lou brazé et la dabo éta fotia.

Lé z'homou se san ti met à riré... et la villie pioravé.

Dzaqui, à ko la face l'avai réussâi l'a tant récafala que sé réfeindu la pota. In piace d'alla dansi, la dū réalla trouva lou maeidzou duvé z'houra lien, tanquié à Yverdon pé ça eramena. La dū regarda la tzambra et n'a jamais pu sé diéri. Lâi gravavé pas dé baire, ni dé medzi... ma ti lé coups que falia riré, la pota sé réfeaidia adî pi que dévan.

La corai ti lé meaidzou et lan ti étâ d'accôd que lai étai défein du dé riré et que po sé teni, failliâ que fasse dai mené.

La tant fé dé sau mené que on ein a conté dé 36 sortés — ma min dé ballé — que lè dzein l'an batzi : Dzaqui dai pouté mené.

Na min pu trouva de féna. Lé felies risan dé li quand lou rincontrava et lai z'einfants lai criavan : Dzaqui dai pouté-mené. Lé venia villiou, la failliu garda son infirmita tanqu'au bet et l'a adî pu deré :

« Ne fo jamé riré dau mô qu'arrouvé à ona villie féna lou matin dau bouanan ! »

E. MÉTRAUX.